



Assemblée générale

Soixante-huitième session

54^e séance plénière
Mercredi 20 novembre 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

En l'absence du Président, M^{me} Miculescu (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 14, 118 et 125 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général (A/68/493)

Note du Secrétariat (A/68/230)

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire : rapport du Secrétaire général (A/68/120)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

La Présidente par intérim : Eu égard aux points 14 et 118 de l'ordre du jour, les membres se souviendront que l'Assemblée a adopté la résolution 68/6, intitulée « Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », à sa 32^e séance plénière, le 9 octobre.

M. Poernomo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le Secrétaire général de ses rapports très complets (A/68/493, A/68/230, A/68/120) portant sur les points de l'ordre du jour au titre desquels nous délibérons ce matin. Conformément aux rapports, l'Indonésie estime que les États ont l'obligation principale d'assurer la promotion des droits à l'eau et à l'assainissement en promulguant des politiques et législations pertinentes qui respectent l'égalité des sexes et les groupes vulnérables et luttent contre la discrimination. À cet égard, l'Indonésie appuie l'intégration de cette question dans le programme de développement pour l'après-2015 et attend avec intérêt de poursuivre les efforts qui concourent à la promotion des droits à l'eau et à l'assainissement au niveau mondial.

S'agissant de la question de la population et du développement, nous soulignons à quel point il est important d'assurer le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Nous accueillons favorablement le projet de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) à sa soixante-neuvième session. L'Indonésie estime que la question de la population

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-57246(F)



Document adapté

Merci de recycler



est essentielle, car elle a une influence sur le coût du développement économique national. Dans ce contexte, l'évaluation du statut d'avancement du Programme d'action de la CIPD pendant la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement en 2014 sera cruciale pour jeter des bases solides pour le succès de la session extraordinaire.

Quant à la promotion de la participation des femmes au développement, l'Indonésie estime que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont une composante essentielle du développement et doivent être intégrées dans le programme de développement pour l'après-2015.

S'agissant du plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2014-2017, l'Indonésie tient de nouveau à affirmer qu'elle espère que le plan ne se limitera pas à énoncer les indicateurs de résultat et d'accomplissement assignés à ONU-Femmes. Il devra déterminer la volonté de l'Entité à répondre aux diverses difficultés auxquelles se heurtent les pays, et les mesures qu'elle prend pour ce faire, en fonction de leur priorités et besoins individuels en matière de développement.

L'Indonésie est favorable à la poursuite des efforts pour veiller à ce que l'ONU gagne en crédibilité et en responsabilité. L'Assemblée générale joue un rôle important dans la promotion de la transparence budgétaire mondiale en fixant des normes de responsabilité applicables à l'échelle du système des Nations Unies. L'Indonésie appuie les efforts visant à renforcer la capacité de l'Organisation à s'acquitter pleinement de son mandat et à assurer une application effective de tous les programmes de l'ONU. Les efforts de réforme doivent refléter le caractère unique de l'ONU. À cet égard, les initiatives visant à promouvoir une responsabilité accrue au sein du système des Nations Unies, notamment grâce aux organes de contrôle interne et externe, doivent être en permanence soutenus et renforcés par toutes les parties prenantes concernées.

La transparence et la responsabilité budgétaires sont de plus en plus perçues comme une condition préalable importante d'une gouvernance efficace. Outre les avantages économiques qu'elles génèrent, elles sont également l'expression politique de la bonne gouvernance. Pour entretenir cette gouvernance et une stricte responsabilité budgétaire, nous tenons à souligner qu'il importe que des données et informations précises soient disponibles de manière efficace et économique grâce aux technologies de l'information. Il nous est agréable d'annoncer que l'Indonésie a mis

en place une stratégie nationale visant à intégrer les produits des systèmes informatiques, leur permettant ainsi d'être stockés dans un centre national de données. Ces données sont accessibles, et elles peuvent être liées et comparées en ligne par notre institution supérieure de contrôle des finances publiques. Ce mécanisme, baptisé audit électronique, a réussi à empêcher et éliminer systématiquement la corruption. Il a contribué sensiblement à nos efforts nationaux pour que le rêve indonésien d'un pays exempt de corruption et à zéro tolérance pour ce fléau devienne une réalité.

Consolider les institutions supérieures de contrôle des finances publiques est également indispensable pour promouvoir la bonne gouvernance. Une administration publique efficace, responsable, efficace et transparente a un rôle vital à jouer dans la mise en œuvre des objectifs convenus à l'international, comme les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, nous appelons à l'application pleine et entière de la résolution 66/209, qui vise à rendre l'administration publique plus efficace, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, ce qui est également indispensable pour intensifier la coopération entre l'ONU et l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

Nos dirigeants ont adopté la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) comme une promesse faite aux générations actuelles et futures d'instaurer un monde où chacun pourrait vivre dans la dignité, à l'abri du besoin et de la peur. À l'approche de la date butoir fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, nous nourrissons le fervent espoir que le programme de développement mondial pour l'après-2015 pourra également servir de plateforme efficace pour faire converger la volonté politique et la dynamique qui sous-tend l'action menée à l'échelle mondiale pour éliminer la pauvreté grâce à une croissance durable empreinte d'équité. Le programme de développement ne doit laisser personne à la traîne, et doit donc veiller à instaurer l'égalité des chances et la prospérité pour toute l'humanité.

M. Strickland (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement des États-Unis, je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale et le secrétariat du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 de nous avoir présenté ce rapport sur l'état

d'avancement des travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au suivi du Programme d'action (A/68/493).

Adopté par 179 Gouvernements à la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 au Caire, et réaffirmé lors de nombreuses négociations intergouvernementales depuis, le Programme d'action reconnaît que, pour que nous puissions tous réaliser notre plein potentiel et jouir de nos droits en matière de procréation, nous devons pouvoir exercer notre droit à parvenir au plus haut niveau de santé sexuelle et reproductive. Le Programme d'action de la CIPD évoque les droits, politiques, programmes et conditions propices dont tous les êtres humains, en premier lieu les femmes et les jeunes, doivent bénéficier pour pouvoir gérer avec succès les questions liées à leur sexualité, à leur reproduction et à leur santé.

Pourtant, 19 ans après Le Caire, nombreux sont ceux pour qui ces objectifs n'ont pas été atteints, notamment les pauvres, les jeunes, les femmes, les handicapés et les déplacés, ainsi que ceux qui sont trop fréquemment marginalisés, à savoir, entre autres, les membres des minorités raciales, ethniques et sexuelles. Le programme de la CIPD est également pertinent pour les débats en cours concernant le programme de développement pour l'après-2015, et, à ce titre, notre travail d'évaluation de la mise en œuvre de la CIPD trouvera un écho dans tout le dispositif onusien consacré au développement. Nous devons continuer à progresser dans la réalisation des objectifs de la CIPD, et ne pas nous essouffler face aux résistances ou aux difficultés persistantes. L'une de ces difficultés consiste à réduire les taux de mortalité et de morbidité liés à la santé sexuelle et reproductive, en particulier chez les femmes et les adolescentes.

En outre, plus de 40 % de la population mondiale étant âgée de moins de 25 ans, nous devons redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des adolescents

et des jeunes et leur assurer une transition saine vers l'âge adulte. Nous devons également les aider à éviter certains des écueils qui menacent de faire dérailler leur avenir, comme les mariages précoces ou forcés, qui sont encore beaucoup trop répandus dans de nombreux pays. En particulier, en travaillant en partenariat avec les jeunes, nous devons soutenir et fournir une éducation de qualité pour les filles comme pour les garçons, au moins jusqu'au secondaire; faire en sorte qu'une éducation sexuelle complète soit accessible à tous les adolescents et à tous les jeunes; veiller à ce que les services de santé, en particulier de santé sexuelle et reproductive, leur soient accessibles; faire en sorte de prévenir la violence physique et sexuelle à l'encontre des jeunes et d'intervenir quand elle se produit; et promouvoir et protéger leurs droits en matière de procréation. Notre approche et nos partenariats doivent bénéficier d'une réflexion nouvelle et d'une énergie renouvelée, ce qui nous rapprochera des objectifs de la CIPD pour les générations actuelles et futures de jeunes.

Les États-Unis se sont donné pour priorité de faire en sorte que les femmes et les filles du monde entier puissent librement décider elles-mêmes de questions liées à leur sexualité, de manière à ce qu'elles puissent avoir des familles solides et saines, et vivre au sein de communautés et de nations dynamiques. Nous rendons hommage aux efforts consentis par le secrétariat du Programme d'action de la CIPD au-delà de 2014 pour rendre compte des progrès accomplis à ce jour dans l'examen de la mise en œuvre de la CIPD au niveau mondial, et nous sommes résolus à collaborer avec tous les États Membres pendant l'année qui vient pour garantir que ce processus d'examen mondial sera couronné de succès.

La Présidente par intérim : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 14, 118 et 125 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.